



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|---|
| Title - Sujet Système de sécurité pour le Centre Système de sécurité pour le Centre Maritime | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation H1121-214780/A | Date 2022-08-15 |
| Client Reference No. - N° de référence du client H1121-214780 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-336-81347 | |
| File No. - N° de dossier hn336.H1121-214780 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-09-27 Heure Avancée de l'Est HAE | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bisson(hn336), Phillipe | Buyer Id - Id de l'acheteur hn336 |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 295-8641 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 2 |
| 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... | 2 |
| 1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX..... | 2 |
| 1.3 COMPTE RENDU | 2 |
| 1.4 SERVICE CONNEXION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (SCP) | 2 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 3 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 3 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 3 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION..... | 4 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 4 |
| 2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS..... | 5 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... | 6 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 6 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 9 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 9 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION | 9 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 10 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 10 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 10 |
| PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 13 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... | 13 |
| 6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX..... | 13 |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 13 |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT | 16 |
| 6.5 RESPONSABLES..... | 16 |
| 6.6 PAIEMENT..... | 18 |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION..... | 19 |
| 6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 19 |
| 6.9 LOIS APPLICABLES | 19 |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 19 |
| 6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA (LIVRAISON)..... | 20 |
| 6.12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS | 20 |

Annexe A – Énoncé des travaux

Annexe B – Feuille d'évaluation

Annexe C – Base de paiement

Annexe D – Dessins

Annexe E – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
2. Avant de donner accès à des renseignements de nature délicate au soumissionnaire, les conditions suivantes doivent être respectées:

les personnes proposées par le soumissionnaire devant avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature délicate ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé doivent répondre aux exigences de sécurité indiquées à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent;

les capacités en matière de sécurité du soumissionnaire doivent être satisfaites comme il est indiqué à la partie 6, Clauses du contrat subséquent;
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les biens et services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'annexe A – Énoncé des travaux.

1.2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 14 mars 2023.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion de la Société Canadienne des postes (SCP)

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

| ID de référence de CCUA | Titre | Date |
|-------------------------|-----------------------|------------|
| B1000T | Condition du Material | 2014-06-26 |

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Module de réception des soumissions de TPSGC
11 rue Laurier St, Place du Portage, Phase III, Noyau 0B2,
Gatineau, Québec, K1A 0S5
Tél.: 819-420-7201 Téléc: 819-997-9776
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions

uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

Les demandes de renseignements liées à la présentation de soumissions par l'entremise de Connexion de la SCP peuvent communiquer avec le Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) aux coordonnées qui se trouvent à la section 20 Autre Renseignements sur les Instructions normalisées de [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

(a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

(b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion de la SCP a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
 - Section II : Soumission financière
 - Section III : Attestations
 - Section IV : Renseignements supplémentaires
- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :
- Section I : Soumission technique (2 versions papier)
 - Section II : Soumission financière (1 versions papier)
 - Section III : Attestations (1 versions papier)
 - Section IV : Renseignements supplémentaires (1 versions papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique sur le media et de la version papier, le libellé de la version papier l'emportera sur celui de la version électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres versions.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en version papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats](#)

écologiques (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.2 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.1.4 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, veuillez identifier lesquels sont acceptés :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Si aucun choix n'a été fait, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.5 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le _____.

3.1.6 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques (description des articles à l'annexe A – Énoncé des travaux et l'annexe B – Feuille d'évaluation)

4.1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions : Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles des articles à l'annexe C – Base de paiements de la manière suivante :

- a. La somme des prix totaux de tous les articles (prix unitaire x quantité);

4.1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation

exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

a) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

b) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

| Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires | Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté. |
|---|---|
| Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes. | |
| Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client. | |
| Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts. | |
| Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. | |
| Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local. | |

| | |
|---|--|
| Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique. | |
|---|--|

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.2.3 Exigences de sécurité – Documentation requise

Conformément aux exigences du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir un formulaire de demande d'inscription (FDI) au Programme de sécurité des contrats dûment rempli. Le formulaire sera examiné plus à fond dans le processus d'approvisionnement.

On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités en matière de sécurité. Comme il est indiqué ci-dessus, les soumissionnaires qui ne fournissent pas toutes les informations requises à la clôture des soumissions auront la possibilité de compléter les informations manquantes du FDI dans un délai fixé par l'autorité contractante. Si ces renseignements ne sont pas fournis dans le délai établi par l'autorité contractante (y compris toute prolongation accordée par l'autorité contractante à sa discrétion), ou si le Canada a besoin d'autres renseignements de la part de le soumissionnaire dans le cadre de l'évaluation de la demande d'autorisation de sécurité (c.-à-d. des renseignements qui ne sont pas exigés par le FDI), le soumissionnaire sera tenu de soumettre ces renseignements dans le délai établi par l'autorité contractante, qui ne sera pas inférieur à 48 heures. Si, à quelque moment que ce soit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements requis dans les délais fixés par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non conforme.

5.2.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par Santé Canada/Agence de la santé publique ou la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

2. L'entrepreneur NE DOIT PAS retirer de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada/Agence de la santé publique.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'annexe A – Énoncé des travaux.

6.2.1 Clauses du Guide des CCUA

| ID de référence de CCUA | Titre | Date |
|-------------------------|----------------------------|------------|
| <u>B1501C</u> | Appareillage électrique | 2018-06-21 |
| <u>B7500C</u> | Marchandises excédentaires | 2006-06-16 |

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2021-12-02) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010A 32 Exigences contre le travail forcé

1. L'entrepreneur déclare et garantit que les travaux ne sont pas extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé. Peu importe qui agit à titre d'importateur, l'entrepreneur ne doit pas, pendant l'exécution du contrat, livrer au Canada ou importer au Canada, directement ou indirectement, des travaux constituant des articles dont l'importation est interdite selon le paragraphe 136(1) du *Tarif des douanes* et le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes (avec toutes ses modifications successives), parce qu'ils sont extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par le travail forcé.
2. Si un classement tarifaire est déterminé en vertu de la *Loi sur les douanes* et que l'importation de la totalité ou d'une partie des travaux est interdite, l'entrepreneur doit immédiatement en informer l'autorité contractante par écrit. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, si la totalité ou une partie des travaux est classée dans le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes comme étant extraite, fabriquée ou produite par du travail forcé. Si l'entrepreneur sait que les travaux, ou toute partie des travaux, font ou ont fait l'objet d'une enquête visant à déterminer s'ils sont interdits d'entrée en vertu du numéro tarifaire 9897.00.00, il doit immédiatement informer l'autorité contractante par écrit de cette enquête.
3. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, s'il a des motifs raisonnables de croire que les travaux ont été extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé ou sont liés à la traite des personnes. Ces motifs peuvent comprendre :
 - a. Constatations ou ordonnances de refus de mainlevée du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, en vertu de la US Trade Facilitation and Trade Enforcement Act (disponible en anglais seulement) de 2015; ou
 - b. Preuves crédibles soumises par une source digne de foi, y compris, sans s'y limiter, des organismes non gouvernementaux.
4. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes inscrites au Code criminel ou dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés :

Code criminel

- i. article 279.01 (Traite des personnes);
 - ii. article 279.011 (Traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans);
 - iii. paragraphe 279.02(1) (Avantage matériel – traite de personnes);
 - iv. paragraphe 279.02(2) (Avantage matériel – traite de personnes de moins de dix-huit ans);
 - v. paragraphe 279.03(1) (Rétention ou destruction de documents – traite de personnes);
 - vi. paragraphe 279.03(2) (Rétention ou destruction de documents – traite de personnes de moins de dix-huit ans); ou
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- vii. article 118 (Trafic de personnes).

5. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable d'une infraction qui a été commise dans un pays autre que le Canada et qui, de l'avis du Canada, est semblable à l'une des infractions précisées aux paragraphes 4(i) à (vii).
6. Afin de déterminer si une infraction commise à l'étranger est semblable à une infraction répertoriée, TPSGC tiendra compte des facteurs suivants :
 - i. dans le cas d'une condamnation, si la cour a agi dans les limites de sa compétence;
 - ii. si le fournisseur s'est vu accorder le droit de comparaître devant la cour pendant la poursuite judiciaire ou de se soumettre à la compétence de la cour;
 - iii. si la décision de la cour a résulté d'une fraude; ou
 - iv. si le fournisseur a pu présenter à la cour toute défense à laquelle il aurait eu droit si les procédures judiciaires s'étaient déroulées au Canada.
7. Si le Canada a l'intention de résilier le contrat en vertu du présent article, il informera l'entrepreneur et lui donnera l'occasion de présenter des observations écrites avant de prendre une décision finale. Les observations écrites doivent être soumises dans les 30 jours suivant la réception d'un avis concernant des préoccupations, à moins que le Canada ne fixe un délai différent.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4014 - Suspension des travaux

1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du

contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la(les) section(s) *23 - Manquement de la part de l'entrepreneur* ou *24 - Résiliation pour raisons de commodité* dans les conditions générales 2010A.

2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

4013 - Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2023.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Phillipe Bisson – Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement des produits industriels et des véhicules,
électriques et pétroliers - Division HN
140, rue O'Connor, Édifice L'esplanade Laurier, Tour Est, 4^e étage
Ottawa ON K1A 0R5
Téléphone: 613-295-8641 Courriel: phillipe.bisson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.
L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Suivi de la livraison :

Nom : _____ Nom : _____
Téléphone : _____ Téléphone : _____
Télécopieur : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____ Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser les prix unitaires fermes précisé à l'annexe C – Base de paiement pour un coût de \$ _____ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiements uniques

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6.5 Clauses du Guide des CCUA

| ID de référence de CCUA | Titre | Date |
|-------------------------|--|------------|
| <u>G1005C</u> | Assurance - aucune exigence particulière | 2016-01-28 |

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- (a) un exemplaire doit être envoyé à l'adresse courriel suivante pour attestation et paiement : luke.swim@hc-sc.gc.ca
- (b) Un exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires
 - a. 4013 – Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place (2022-06-20)
 - b. 4014 – Suspension des travaux (2022-06-20)
- (c) les conditions générales 2010A – Conditions générales : biens (complexité moyenne) (2022-01-28);
- (d) Annexe A, Énoncé des travaux;
- (e) Annexe B, Feuille d'évaluation
- (f) Annexe C, Base de paiement;
- (g) Annexe D, Dessins / Plans d'étages
- (h) Annexe E, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (i) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ clarifiée le _____, modifiée le _____

6.11 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

| ID de référence de CCUA | Titre | Date |
|-------------------------|----------------------|------------|
| <u>D9002C</u> | Ensembles incomplets | 2007-11-30 |

6.11.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) (1505 Barrington Street, Suite 1525, Halifax NS, B3J 3Y6) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX DE L'ENTREPRENEUR DE SÉCURITÉ

1. TITRE

Maritime Centre – 1505, rue Barrington, Halifax (Nouvelle Écosse) – Entrepreneur de sécurité

2. PORTÉE

2.1. Introduction

Santé Canada exige la fourniture, le remplacement et la programmation de panneaux de contrôle d'un système de sécurité électronique et de l'équipement connexe pour des systèmes de carte d'accès et de détection des intrusions entièrement fonctionnels.

2.2. Objectifs du besoin

Santé Canada a un besoin en matière de sécurité physique pour assurer la protection des employés, des renseignements et des actifs.

2.3. Contexte et portée particulière du besoin

Cette installation est un immeuble de bureaux de vingt et un étages. Santé Canada occupe des locaux sur de nombreux étages.

Le système de sécurité électronique correspond à la série AFx de Chubb, qui doit être remplacé aux fins de connexion aux systèmes de sécurité électroniques à gestion centralisée de Santé Canada.

3. EXIGENCES

3.1. Tâches, activités, produits livrables ou jalons

3.1.1 Câblage de sécurité

3.1.1.1 Le câblage des appareils sur le terrain est existant et doit être réutilisé. Le câblage combuss pour les panneaux de contrôle, les modules d'expansion, les claviers et tous les autres appareils combuss doivent être fournis et installés, selon les besoins.

3.1.1.2 Le câblage combuss doit être installé dans les locaux sécurisés du client. Si on n'est pas en mesure d'installer le câblage à l'intérieur des locaux sécurisés du client, un tube métallique électrique (T.M.E.) doit être installé. Le taux de remplissage ne doit pas dépasser 40 %.

3.1.1.3 Nouveau(x) câble(s) de lecteur de cartes, L'entrepreneur doit fournir :

- Un (1) câble pour vide technique (LC) à six (6) conducteurs, calibre 22, blindage général, toronné.*
- Un (1) câble pour vide technique (CP) à quatre (4) conducteurs, calibre 22, toronné.*
- Un (1) câble pour vide technique (DS) à trois (3) paires, calibre 22, toronné.*
- Un (1) câble pour vide technique (GE) à deux (2) conducteurs, calibre 18, toronné.*
- Un (1) câble pour vide technique (ADO) à six (6) conducteurs, calibre 22, toronné.*

3.1.1.4 Nouveau(x) câble(s) de communications CIM, L'entrepreneur doit fournir :

- Un (1) câble pour vide technique CAT6 (COM).*

3.1.1.5 Nouveau(x) câble(s) combuss de DSC, L'entrepreneur doit fournir :

- Un (1) câble pour vide technique à quatre (4) conducteurs, calibre 22, toronné (COM).

3.1.1.6 Nouveau(x) câble(s) d'alarme de panique, L'entrepreneur doit fournir :

- Un (1) câble pour vide technique à quatre (4) conducteurs, calibre 22, toronné (HU).

3.1.1.7 Le câblage des appareils sur le terrain raccordés aux panneaux de contrôle doit être identifié et étiqueté au moyen de contre-étiquettes adhésives imprimées ou d'un ruban de plastique en relief. L'étiquetage au moyen de stylos, de crayons-feutres ou de tout instrument d'écriture est interdit.

Exemple n° 1 – LC de la s. 131 (lecteur de cartes de la salle 131)

Exemple n° 2 – GE de la s. 145 ES (gâche électrique de la salle 145)

LC = lecteur de cartes

CP = contact de porte

DS = demande de sortie

GE = gâche électrique

SRN = sirène ou avertisseur sonore

3.1.1.8 Le câblage dans les panneaux de contrôle doit être propre et ordonné, à la verticale et à l'horizontale. Les fils doivent être dotés de boucles d'égouttement avant d'entrer dans les panneaux de contrôle par les côtés ou par le bas uniquement.

3.1.1.9 La gestion des câbles aux panneaux de contrôle doit être dissimulée dans une goulotte ou au moyen d'une autre méthode si elle est approuvée au préalable par le chargé de projet de Santé Canada.

3.1.2 Système de contrôle d'accès par carte

3.1.2.1 Étage d'entreposage SS3 – annexe A, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA250 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication CIM de Keyscan. Raccorder au 15^e étage – CIM du côté nord. Ne réutiliser le câblage existant que s'il satisfait aux recommandations des fabricants, autrement un nouveau câblage CAT6 sera requis.
- Fournir un (1) bloc d'alimentation AL175ULX d'Altronix.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et remplacer un (1) lecteur de cartes par proximité de HID.
- Raccorder un (1) dispositif de demande de sortie.
- Raccorder un (1) contact de porte.
- Raccorder une (1) gâche électrique.

3.1.2.3 15^e étage – Nord – Annexe B, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer deux (2) panneaux de contrôle CA8500 de Keyscan
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan

- Fournir et installer deux (2) modules de communication CIM de Keyscan (cela comprend la communication avec le panneau CA250 au SS3).
- Fournir deux (2) blocs d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir quatre (4) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer quatre (4) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et remplacer dix (10) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Raccorder dix (10) détecteurs de demande de sortie
- Raccorder dix (10) contacts de porte.
- Raccorder dix (10) gâches électriques.
- Raccorder seize (16) interrupteurs instantanés pour déverrouiller à distance les portes équipées de lecteurs de cartes.
- Fournir et installer un (1) module d'interface d'opérateur de porte automatique CX-12 Plus.

3.1.2.4 15^e étage – Sud – Annexe C, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan.
- Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et installer un (1) lecteur de cartes à proximité Signo 40 de HID.
- Fournir et installer un (1) dispositif de demande de sortie d'Intellisense.
- Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel.
- Fournir et installer une (1) gâche électrique de la série HES1006.
- Fournir et installer un (1) régulateur de courant en ligne SmartPac III 2005 M3 de HES.
- Fournir et remplacer quatre (4) lecteurs de cartes par proximité de HID
- Déplacer l'équipement d'accès par carte (contact de porte, dispositif de demande de sortie et gâche électronique) de la salle 1550 sud à la salle 1505-1 nord.
- Raccorder quatre (4) détecteurs de demande de sortie.
- Raccorder quatre (4) contacts de porte.
- Raccorder quatre (4) gâches électriques.

3.1.2.5 16^e étage – Sud – Annexe D, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan.
- Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et remplacer quatre (4) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Raccorder quatre (4) détecteurs de demande de sortie.
- Raccorder quatre (4) contacts de porte.
- Raccorder quatre (4) gâches électriques.

3.1.2.6 17^e étage – Sud – Annexe E, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan.
- Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et installer un (1) lecteur de cartes à proximité Signo 40 de HID.
- Fournir et installer un (1) dispositif de demande de sortie d'Intellisense.
- Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel.
- Fournir et installer une (1) gâche électrique de la série HES1006.
- Fournir et installer un (1) régulateur de courant en ligne SmartPac III 2005 M3 de HES.
- Fournir et remplacer trois (3) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Raccorder trois (3) détecteurs de demande de sortie.
- Raccorder trois (3) contacts de porte.
- Raccorder trois (3) gâches électriques.
- Fournir et installer deux (2) modules d'interface d'opérateur de porte automatique CX-12 Plus.

3.1.2.7 18^e étage – Nord – Annexe F, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer deux (2) panneaux de contrôle CA8500 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan.
- Fournir et installer deux (2) modules de communication CIM de Keyscan.
- Fournir deux (2) blocs d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir quatre (4) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer quatre (4) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et remplacer treize (13) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Raccorder treize (13) détecteurs de demande de sortie.
- Raccorder treize (13) contacts de porte.
- Raccorder treize (13) gâches électriques.
- Fournir et installer sept (7) modules d'interface d'opérateur de porte automatique CX-12 Plus.

3.1.2.8 18^e étage – Sud – Annexe G, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan.
- Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et remplacer quatre (4) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Raccorder quatre (4) détecteurs de demande de sortie.
- Raccorder quatre (4) contacts de porte.
- Raccorder quatre (4) gâches électriques.

- Raccorder deux (2) interrupteurs instantanés pour déverrouiller à distance les portes équipées de lecteurs de cartes.
- Fournir et installer deux (2) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Fournir et installer deux (2) dispositifs de demande de sortie d'Intellisense.
- Fournir et installer deux (2) contacts de porte encastrés bipolaires bidirectionnels.
- Fournir et installer deux (2) gâches électriques série UNL UnLatch de Securitron.
- Fournir et installer deux (2) régulateurs de courant en ligne SmartPac III 2005 M 3 de HES.

3.1.2.9 19^e étage – Sud – Annexe H, L'entrepreneur doit

- Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan.
- Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan.
- Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et remplacer quatre (7) lecteurs de cartes par proximité de HID.
- Raccorder quatre (7) détecteurs de demande de sortie.
- Raccorder sept (7) contacts de porte.
- Raccorder sept (7) gâches électriques.
- Raccorder le déclencheur de porte de l'interphone.

3.1.2.10 Remarques – Système de contrôle d'accès par carte

- Le système de contrôle d'accès par carte actuel devra être enlevé pour que les commandes du nouveau système et l'équipement connexe puissent être installés. L'entrepreneur doit coordonner les travaux avec SC afin de réduire au minimum la perturbation des systèmes. SC embauchera un électricien d'immeuble de base qui sera sur place, au besoin, afin de débrancher tous les raccordements fixes aux blocs d'alimentation actuels du panneau de contrôle d'accès par carte, d'effectuer le raccordement fixe des nouveaux blocs d'alimentation et transformateurs Altronix.
- L'entrepreneur doit étiqueter les nouvelles batteries en y inscrivant la date : mois/année.
- L'entrepreneur doit recycler les anciennes batteries.
- L'entrepreneur doit emballer proprement l'ancien équipement dans des boîtes, apposer des étiquettes sur les quatre côtés et le dessus des boîtes comprenant une liste de l'équipement qu'elles contiennent et les rendre au chargé de projet de Santé Canada.
- Un technicien interne de Santé Canada doit être présent sur les lieux pour programmer les panneaux et les modules NETCOM2 de Keyscan.
- Les sorties auxiliaires des relais avertisseurs de Keyscan doivent être raccordées aux entrées du panneau de DSC pour surveiller à distance les alarmes de porte tenue ouverte et d'ouverture forcée des portes. Une zone DSC par porte dotée d'un lecteur de cartes; par exemple : La zone DSC 15 est pour les alarmes de porte tenue ouverte et d'ouverture forcée des portes du portail de Keyscan dans la salle des serveurs du 19^e étage.
- L'entrepreneur de sécurité doit assurer l'élimination de la surtension du Diode 1N4004 aux gâches électriques.
- Tous les dispositifs doivent être supervisés au moyen de résistances d'extrémité de lignes doubles.

- *L'entrepreneur doit fournir mille (1 000) cartes de proximité Corporate 1000 de Santé Canada. Le client doit programmer les cartes.*

3.1.3 Système d'alarme antivol

3.1.3.1 Étage d'entreposage SS3 – Annexe A, L'entrepreneur doit :

- *Fournir et installer une alarme antisabotage sur le panneau d'alimentation et la raccorder à l'entrée DSC du 15^e étage.*
- *Fournir et installer une serrure batteuse sur le panneau d'alimentation (n° 544)*
- *Raccorder l'état d'alarme de batterie faible de l'alimentation.*
- *Raccorder la sortie auxiliaire de Keyscan à l'entrée DSC du 15^e étage – Nord. Ne réutiliser le câblage existant que s'il satisfait aux recommandations des fabricants, autrement un nouveau câblage sera requis.*

3.1.3.2 15^e étage – Nord – Annexe B

- *Fournir et installer deux (2) modules d'expansion HSM2108 de DSC.*
- *Fournir et installer un (1) module d'alimentation HSM2300 de DSC.*
- *Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC.*
- *Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état.*
- *Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau.*
- *Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC Frost.*
- *Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.*
- *Raccorder trois (3) détecteurs de bris de vitre.*
- *Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel.*
- *Fournir et installer un (1) piézoélectrique avec plaque murale.*

3.1.3.3 15^e étage – Sud – Annexe C

- *Fournir et installer un (1) module d'expansion HSM2108 de DSC.*
- *Fournir et installer un (1) module d'alimentation et des relais HSM2204 de DSC.*
- *Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC.*
- *Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état.*
- *Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau.*
- *Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC Frost.*
- *Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.*
- *Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre.*

3.1.3.4 16^e étage – Sud – Annexe D

- *Fournir et installer un (1) panneau de contrôle HS2128 série Neo de DSC (l'emplacement du panneau de contrôle principal doit être déterminé par l'installateur).*
- *Fournir et installer un (1) communicateur d'alarme internet TL280RE de DSC et le raccorder aux prises réseaux/téléphoniques de SC/ASPC fournies à côté du panneau pour une programmation à distance :*
 - *Réseau fourni par Santé Canada – surveillance de l'alarme principale par le Centre national des opérations de sécurité (CNOS) du réseau de sécurité de SC.*
 - *Téléphone fourni par Santé Canada – surveillance d'alarme secondaire par le CNOS de la ligne téléphonique de sécurité de SC.*

- Fournir et installer un (1) module d'expansion HSM2108 de DSC.
- Fournir et installer un (1) module d'alimentation HSM2300 de DSC.
- Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC.
- Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état.
- Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau.
- Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre.

3.1.3.5 17^e étage – Sud – Annexe E

- Fournir et installer un (1) module d'expansion HSM2108 de DSC.
- Fournir et installer un (1) module d'alimentation et des relais HSM2204 de DSC.
- Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC
- Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état.
- Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau
- Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC Frost
- Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa
- Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre.
- Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel.
- Fournir et installer un (1) élément piézoélectrique doté d'une plaque murale.

3.1.3.6 18^e étage – Nord – Annexe F

- Fournir et installer deux (2) modules d'expansion HSM2108 de DSC.
- Fournir et installer un (1) module d'alimentation HSM2300 de DSC.
- Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC.
- Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état.
- Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau.
- Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre.

3.1.3.7 18^e étage – Sud – Annexe G

- Fournir et installer trois (3) modules d'expansion HSM2108 de DSC.
- Fournir et installer un (1) module d'alimentation et des relais HSM2204 de DSC.
- Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC.
- Fournir et installer deux (2) claviers HS2LCD de DSC – le premier pour la programmation/l'état et le deuxième pour l'état de l'alarme de panique.
- Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau.
- Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Fournir et installer le câblage et neuf (9) alarmes de panique 270R de Honeywell.

3.1.3.8 19^e étage – Sud – Annexe H

- Fournir et installer deux (2) modules d'expansion HSM2108 de DSC.
- Fournir et installer un (1) module d'alimentation et des relais HSM2300 de DSC.
- Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC.

- Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état.
- Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau.
- Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC Frost.
- Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa.
- Raccorder cinq (5) détecteurs de bris de vitre.

3.1.3.9 **Surveillance des alarmes**

- Un technicien interne de Santé Canada doit être sur place pour programmer les panneaux de contrôle de DSC afin de permettre la communication des alarmes avec le Centre national des opérations de sécurité de Santé Canada; les communications principales via T-Link et les communications de secours secondaire via la ligne téléphonique.

3.1.3.10 **Remarques – Système de détection d'intrusion**

- Le système de contrôle de détection d'intrusion actuel devra être enlevé par étapes afin d'installer les commandes du nouveau système et l'équipement connexe. Ces travaux devront être coordonnés afin de réduire au minimum la perturbation des systèmes. SC embauchera un électricien d'immeuble de base qui sera sur place, au besoin, afin de débrancher tous les raccordements fixes aux blocs d'alimentation actuels du système de détection d'intrusion actuel et pour effectuer le raccordement fixe des nouveaux transformateurs.
- Étiqueter les nouvelles batteries en y inscrivant la date : mois/année.
- Recycler les anciennes batteries.
- Tous les dispositifs doivent être supervisés au moyen de résistances d'extrémité de lignes doubles.
- Emballer proprement l'ancien équipement dans des boîtes, apposer des étiquettes sur les quatre côtés et le dessus des boîtes comprenant une liste de l'équipement qu'elles contiennent et les rendre au chargé de projet de Santé Canada.
- Une programmation de base du panneau de contrôle Neo et du communicateur TL280 de DSC est requise, y compris l'apprentissage de tous les dispositifs et la programmation des zones pour assurer un état de la zone adéquat. La Sécurité de Santé Canada doit effectuer la programmation finale du type de zone et des descripteurs de zone au moyen du logiciel DLS5 à partir du réseau de SC ou de l'ASPC.

3.1.6 **Liste des pièces requises**

- 9 panneaux de contrôle de porte à huit (8) lecteurs de cartes CA8500 de Keyscan
- 1 panneau de contrôle de porte à deux (2) lecteurs de cartes CA250 de Keyscan
- 7 modules de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan
- 5 modules de communication CIM de Keyscan
- 9 blocs d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix
- 1 bloc d'alimentation AL175ULX d'Altronix
- 36 transformateurs câblés FTC3716 d'ATC Frost (1 transformateur de rechange pour chaque emplacement de panneau)
- 28 batteries NP7-12, 12V, 7 Ah de Yuasa
- 1 000 cartes d'accès Corporate 1000 de HID (Santé Canada)
- 48 lecteurs de cartes HID Signo 20
- 3 lecteurs de cartes HID Signo 40
- 5 dispositifs de demande de sortie IS320W d'Intellisense

- 6 contacts de porte encastrés bipolaires bidirectionnels de 1 po de Sentrol
- 3 gâches électriques série 1006 de HES
- 2 gâches électriques série UNL UnLatch de Securitron
- 5 régulateurs de courant en ligne Smart Pac III 2005M 3 de HES
- 11 modules d'interface de porte automatique CX-12
- 12 relais CR624-5 de Labco pour l'intégration de portes automatiques et le déverrouillage à distance – déverrouillage de la gâche de dérivation de demande de sortie.
- 1 panneau de contrôle HS2128 série Neo de DSC
- 1 communicateur réseau TL280RE de DSC
- 15 modules d'expansion HSM2108 de DSC (3 modules de rechange installés au besoin)
- 4 modules d'alimentation HSM2300 de DSC
- 3 modules d'alimentation HSM2204 de DSC
- 8 claviers HS2LCD de DSC
- 7 panneaux aveugles 4001C de DSC
- 9 alarmes de panique 270R de Honeywell
- 8 serrures batteuses n° 544
- 8 alarmes anti-sabotage de panneau
- 2 piézoélectrique avec plaque murale

3.2. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Tous les panneaux et dispositifs doivent être montés au niveau et solidement fixés à l'immeuble.

Les panneaux de contrôle doivent être montés au plus à six pieds du sol à partir du haut du panneau. Tout le câblage qui entre dans les panneaux de contrôle doit être doté d'une boucle d'égouttement. Tout le câblage doit être dissimulé dans un rail à onglets aux panneaux de contrôle, fournis et installés par l'entrepreneur de sécurité.

Tous les éléments doivent être installés d'une manière propre et professionnelle, conforme en tout point avec le présent devis et conformément au fabricant.

Tous les documents fournis par le fabricant (installation et fonctionnement) doivent être remis au chargé de projet de Santé Canada au moment des essais d'acceptation.

L'équipement doit être installé de façon à respecter ou à dépasser les recommandations du fabricant et les spécifications du présent document.

Tous les panneaux et l'équipement doivent être mis à la terre conformément aux recommandations du fabricant.

3.3. Méthode et source d'acceptation

Les soumissions doivent comprendre une ventilation détaillée des coûts des pièces individuelles, de la main-d'œuvre et des autres produits.

3.4. Rapports à produire

L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet de Santé Canada un dossier complet, détaillé et imprimé de son propre rapport d'essai de tous les composants et dispositifs installés avant l'essai de réception. Le rapport des fournisseurs doit inclure le nom du point d'accès par carte ou du point d'alarme, son emplacement, sa marque et son modèle, le résultat (réussite ou échec) et les commentaires.

*Chargé de projet de Santé Canada :
Luke Swim
Gestionnaire intérimaire des installations
Santé Canada
Direction générale des services de gestion
Direction des biens immobiliers et de la sécurité
1505, rue Barrington, bureau 1525
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
Tél. : 902-229-1485
Courriel : luke.swim@hc-sc.gc.ca*

3.5. Procédures de contrôle de la gestion du projet

L'entrepreneur doit désigner un chef de chantier et doit en communiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone au chargé de projet de Santé Canada.

Le chef de chantier désigné par l'entrepreneur doit être entièrement responsable des opérations de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux et est autorisé à accepter tout avis, consentement, ordonnance, directive, décision ou autre communication au nom de l'entrepreneur qui peut lui être communiqué au titre du contrat.

Le chargé de projet de Santé Canada organisera une réunion de lancement sur place avec l'entrepreneur et les parties concernées pour examiner l'énoncé des travaux et répondre à toutes les préoccupations. Une téléconférence de suivi ou des réunions sur place doivent être organisées, au besoin, par le chargé de projet de Santé Canada et le chef de chantier qui aura été désigné par l'entrepreneur.

4. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

4.1. Obligations du Canada

Le chargé de projet de Santé Canada fournira un accès aux installations et déterminera les installations sanitaires qui doivent être utilisées par les membres du personnel de l'entrepreneur.

Un dessin annoté sera remis au soumissionnaire retenu, aux fins d'installations. Il est interdit de faire des copies ou des simulations des dessins annotés. Tous les dessins doivent être rendus au chargé de projet de Santé Canada lors des essais d'acceptation.

4.2. Obligations de l'entrepreneur

- L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet de Santé Canada un dessin annoté indiquant tout changement apporté à l'emplacement des dispositifs afin de mettre à jour les dessins d'après exécution. Il est interdit de faire des copies ou des simulations des dessins annotés.*

- *L'entrepreneur, de même que tout sous-traitant, doit recevoir une formation complète du fabricant sur l'installation et les essais de l'équipement à installer.*
- *Tous les travaux seront conformes aux règlements municipaux locaux, aux codes provinciaux, aux spécifications de l'Association canadienne de normalisation, à la Loi sur la santé et la sécurité au travail, au Code national du bâtiment, au Code canadien de l'électricité et au Code national de prévention des incendies. En cas de conflit ou de divergence, l'exigence la plus stricte a préséance.*
- *L'entrepreneur doit installer des coupe-feu à tous les passages horizontaux à travers les murs porteurs qu'il crée.*
- *L'entrepreneur doit coopérer, au besoin, avec tout autre entrepreneur présent sur le site dans l'exercice de ses fonctions et de ses obligations.*
- *L'entrepreneur doit, à la demande de la chargée de projet de Santé Canada, renvoyer toute personne qu'il emploie aux fins du contrat et qui, de l'avis de la chargée de projet de Santé Canada, est incompétente ou a commis des actes répréhensibles, et l'entrepreneur ne doit pas permettre à une personne qui a été renvoyée de revenir sur le site de travail.*
- *L'entrepreneur doit veiller à ce que l'équipement de sécurité (bottes, casques de protection, lunettes de sécurité, etc.) soit porté en tout temps, là où celui-ci est requis.*
- *L'entrepreneur doit nettoyer l'aire de travail au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Plus précisément, cela doit avoir lieu à la fin de chaque journée de travail et plus souvent si le chargé de projet de Santé Canada l'ordonne. Il faut retirer les débris du site, empiler soigneusement les matériaux destinés à être utilisés et procéder au nettoyage général. Il incombe à l'entrepreneur d'enlever les débris et les déchets d'emballage.*
- *Les entrepreneurs, les sous-traitants, les fournisseurs et les livreurs doivent respecter toutes les restrictions de l'immeuble à l'égard de l'usage du tabac.*
- *L'entrepreneur est responsable des arrangements en matière de stationnement.*
- *Sauf indication contraire, l'entrepreneur utilisera son propre équipement pour l'exécution du présent énoncé des travaux.*
- *Pour chaque article d'équipement acheté par l'entrepreneur, ce dernier doit en consigner le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, l'équipement optionnel, le fournisseur et le prix, et faire parvenir ces renseignements au chargé de projet.*
- *L'entrepreneur doit étiqueter tout l'équipement comme étant la propriété du Canada.*

4.3. Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

*1505, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)*

4.4. Langue de travail

Les réunions par téléconférence, l'aide à la programmation à distance et les essais d'acceptation doivent se dérouler en anglais.

4.5. Déplacement et subsistance

Les frais de déplacement et de subsistance ne sont pas une considération dans le cadre du présent contrat et relèvent exclusivement de l'entrepreneur.

5. CALENDRIER DU PROJET

5.1. Calendrier et niveau d'effort estimé

Le calendrier sera annoncé au soumissionnaire retenu. Les travaux dans les salles de réseaux locaux (RL) peuvent être effectués pendant la journée, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h. Les travaux dans les couloirs et les locaux à bureaux doivent être accomplis les soirs et les fins de semaine, du lundi au vendredi, de 17 h à 7 h, et le samedi, le dimanche et pendant les jours fériés afin de réduire au minimum la perturbation pour les clients. Une certaine coordination relativement à l'établissement du calendrier avec d'autres entrepreneurs peut être requise.

Tous les travaux doivent être achevés substantiellement au plus tard le 14 mars 2023, les lacunes du projet étant achevées au plus tard le 31 mars 2023.

6. DOCUMENTS APPLICABLES ET GLOSSAIRE

6.1. Documents applicables

Sans objet

6.2. Termes, acronymes et glossaires pertinents

SC = Santé Canada

CNOS = Centre national des opérations de sécurité

EDT = Énoncé des travaux

H1121-214780 – Annexe B : Feuille d'évaluation

**** Pour être déclarées conformes, toutes les soumissions doivent faire référence et satisfaire à TOUS les critères ci-dessous et les remplir. ****

| <u>Critères</u> | <u>Satisfait/Non-satisfaisait</u> | <u>Référence (n.° de page de la soumission)</u> |
|---|-----------------------------------|---|
| 3.1.1.1 – Le câblage des appareils sur le terrain, déjà en place, doit être réutilisé. Le câblage combuss pour les panneaux de contrôle, les modules d'extension, les claviers et tous les autres appareils combuss doit être fourni et installé, suivant les besoins. | | |
| 3.1.1.2 – Le câblage combuss doit être installé dans les locaux sécurisés du client. S'il n'est pas possible d'installer le câblage à l'intérieur des locaux sécurisés du client, un tube métallique électrique (T.M.E.) doit être installé. Le taux de remplissage ne doit pas dépasser 40 %. | | |
| 3.1.1.3 – Nouveau(x) câble(s) de lecteur de cartes. L'entrepreneur doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) câble pour vide technique (LC) à six (6) conducteurs, calibre 22, blindage général, toronné. • Un (1) câble pour vide technique (CP) à quatre (4) conducteurs, calibre 22, toronné. • Un (1) câble pour vide technique (DS) à trois (3) paires, calibre 22, toronné. • Un (1) câble pour vide technique (GE) à deux (2) conducteurs, calibre 18, toronné. • Un (1) câble pour vide technique (DPA) à six (6) conducteurs, calibre 22, toronné. | | |
| 3.1.1.4 – Nouveau(x) câble(s) de communications CIM. L'entrepreneur doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) câble pour vide technique CAT6 (COM). | | |
| 3.1.1.5 – Nouveau(x) câble(s) combuss pour le contrôle de sécurité numérique. L'entrepreneur doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) câble pour vide technique à quatre (4) conducteurs, calibre 22, toronné (COM). | | |
| 3.1.1.6 – Nouveau(x) câble(s) d'alarme de panique. L'entrepreneur doit fournir : <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) câble pour vide technique à quatre (4) conducteurs, calibre 22, toronné (HU). | | |

| | | |
|---|--|--|
| <p>3.1.1.7 – Le câblage des appareils sur le terrain raccordés aux panneaux de contrôle doivent être identifiés et étiquetés au moyen de contre-étiquettes adhésives imprimées ou d'un ruban de plastique en relief. L'étiquetage au moyen de stylos, de crayons-feutres ou de tout instrument d'écriture est interdit.</p> <p>Exemple n ° 1 – LC de la s. 131 (lecteur de cartes de la salle 131)</p> <p>Exemple n ° 2 – GE de la s. 145 (gâche électrique de la salle 145)</p> <p>EC = lecteur de cartes</p> <p>CP = contact de porte</p> <p>DS = demande de sortie</p> <p>GE = gâche électrique</p> <p>SRN = sirène ou avertisseur sonore</p> | | |
| <p>3.1.1.8 – Le câblage dans les panneaux de contrôle doit être propre et ordonné, à la verticale et à l'horizontale. Les fils doivent être dotés de boucles d'égouttement avant d'entrer dans les panneaux de contrôle par les côtés ou par le bas uniquement.</p> | | |
| <p>3.1.1.9 – La gestion des câbles aux panneaux de contrôle doit être dissimulée dans une goulotte ou au moyen d'une autre méthode si elle est approuvée au préalable par le chargé de projet de Santé Canada (SC).</p> | | |
| <p>3.1.2.1 – Étage d'entreposage B3 – Annexe A. L'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA250 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication CIM de Keyscan. Raccorder au 15e étage – CIM du côté nord. Ne réutiliser le câblage existant que s'il est conforme aux recommandations des fabricants, autrement un nouveau câblage CAT6 sera requis. • Fournir un (1) bloc d'alimentation AL175ULX d'Altronix. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et remplacer un (1) lecteur de cartes par proximité de HID. • Raccorder un (1) dispositif de demande de sortie. • Raccorder un (1) contact de porte. • Raccorder une (1) gâche électrique. | | |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>3.1.2.3 – 15e étage – Nord – Annexe B. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer deux (2) panneaux de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir et installer deux (2) modules de communication CIM de Keyscan (cela comprend la communication avec le panneau CA250 de l'étage d'entreposage B3). • Fournir deux (2) blocs d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir quatre (4) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer quatre (4) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et remplacer dix (10) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Raccorder dix (10) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder dix (10) contacts de porte. • Raccorder dix (10) gâches électriques. • Raccorder seize (16) interrupteurs instantanés pour déverrouiller à distance les portes munies de lecteurs de cartes. • Fournir et installer un (1) module d'interface d'opérateur de porte automatique CX-12 Plus. | |
| | <p>3.1.2.4 – 15e étage – Sud – Annexe C. L'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et installer un (1) lecteur de cartes par proximité Signo 40 de HID. • Fournir et installer un (1) dispositif de demande de sortie d'intelligence. • Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel. • Fournir et installer une (1) gâche électrique de la série HES1006. • Fournir et installer un (1) régulateur de courant en ligne SmartPac III 2005M3 de HES. • Fournir et remplacer quatre (4) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Déplacer l'équipement d'accès par carte (contact de porte, dispositif de demande de sortie et gâche électronique) de la salle 1550 sud à la salle 1505-1 nord. • Raccorder quatre (4) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder quatre (4) contacts de porte. • Raccorder quatre (4) gâches électriques. ☒ | |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>3.1.2.5 – 16e étage – Sud – Annexe D. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et remplacer quatre (4) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Raccorder quatre (4) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder quatre (4) contacts de porte. • Raccorder quatre (4) gâches électriques. |
| | | <p>3.1.2.6 – 17e étage – Sud – Annexe E. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et installer un (1) lecteur de cartes par proximité Signo 40 de HID. • Fournir et installer un (1) dispositif de demande de sortie d'intelligence. • Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel. • Fournir et installer une (1) gâche électrique de la série HES1006. • Fournir et installer un (1) régulateur de courant en ligne SmartPac III 2005M3 de HES. • Fournir et remplacer trois (3) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Raccorder trois (3) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder trois (3) contacts de porte. • Raccorder trois (3) gâches électriques. • Fournir et installer deux (2) modules d'interface d'opérateur de porte automatique CX-12 Plus. |
| | | <p>3.1.2.7 – 18e étage – Nord – Annexe F. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer deux (2) panneaux de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir et installer deux (2) modules de communication CIM de Keyscan. • Fournir deux (2) blocs d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir quatre (4) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer quatre (4) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et remplacer treize (13) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Raccorder treize (13) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder treize (13) contacts de porte. • Raccorder treize (13) gâches électriques. • Fournir et installer sept (7) modules d'interface d'opérateur de porte automatique CX-12 Plus. |

| | | |
|---|--|--|
| <p>3.1.2.8 – 18e étage – Sud – Annexe G. L'entrepreneur doit : <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et remplacer quatre (4) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Raccorder quatre (4) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder quatre (4) contacts de porte. • Raccorder quatre (4) gâches électriques. • Raccorder deux (2) interrupteurs instantanés pour déverrouiller à distance les portes munies de lecteurs de cartes. • Fournir et installer deux (2) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Fournir et installer deux (2) dispositifs de demande de sortie d'intellisense. • Fournir et installer deux (2) contacts de porte encastrés bipolaires bidirectionnels. • Fournir et installer deux (2) gâches électriques série UNL UnLatch de Securitron. • Fournir et installer deux (2) régulateurs de courant en ligne SmartPac III 2005M3 de HES. | | |
| <p>3.1.2.9 – 19e étage – Sud – Annexe H. L'entrepreneur doit : <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle CA8500 de Keyscan. • Fournir et installer un (1) module de communication réseau externe NETCOM2 de Keyscan. • Fournir un (1) bloc d'alimentation eFlow6NA8 d'Altronix. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et remplacer sept (7) lecteurs de cartes par proximité de HID. • Raccorder sept (7) détecteurs de demande de sortie. • Raccorder sept (7) contacts de porte. • Raccorder sept (7) gâches électriques. • Raccorder le déclencheur de porte de l'intercom. | | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>3.1.2.10 – Remarques – Système de contrôle d'accès par carte</p> <ul style="list-style-type: none"> Le système de contrôle d'accès par carte actuel devra être enlevé pour installer les commandes du nouveau système et l'équipement connexe. Ces travaux devront être exécutés par étapes, et l'entrepreneur devra en assurer la coordination avec SC afin de réduire au minimum la perturbation des systèmes. SC embauchera un électricien d'immeuble de base pour qu'il soit sur place, au besoin, afin de débrancher tous les raccordements fixes aux blocs d'alimentation actuels du panneau de contrôle d'accès par carte, d'effectuer le raccordement fixe des nouveaux blocs d'alimentation et transformateurs Altronix. entrepreneur doit étiqueter les nouvelles batteries en y inscrivant la date : mois/année. entrepreneur doit recycler les anciennes batteries. entrepreneur doit emballer proprement l'ancien équipement dans des boîtes, apposer des étiquettes sur les quatre côtés et le dessus des boîtes comprenant une liste de l'équipement qu'elles contiennent et les rendre au chargé de projet de Santé Canada. Un technicien interne de Santé Canada doit être présent sur les lieux pour programmer les panneaux et les modules NETCOM2 de Keyscan. Les sorties auxiliaires des relais avertisseurs de Keyscan doivent être raccordés aux entrées du panneau de contrôle de sécurité numérique pour surveiller à distance les alarmes de porte tenue ouverte et d'ouverture forcée des portes. Une zone de contrôle de sécurité numérique par porte munie d'un lecteur de cartes. Par exemple : La zone de contrôle de sécurité numérique 15 est pour les alarmes de porte tenue ouverte et d'ouverture forcée des portes du portail de Keyscan dans la salle des serveurs du 19e étage. entrepreneur de sécurité doit assurer l'élimination de la surtension de la diode 1N4004 aux gâches électriques. Tous les dispositifs doivent être supervisés au moyen de résistances d'extrémité de lignes doubles. entrepreneur doit fournir mille (1 000) cartes de proximité Corporate 1000 de Santé Canada. Le client doit programmer les cartes. | | |
| <p>3.1.3.1 – Étage d'entreposage B3 – Annexe A. L'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau d'alimentation et la raccorder à l'entrée du contrôle de sécurité numérique du 15e étage. Fournir et installer une serrure batteuse sur le panneau d'alimentation (no 544). Raccorder l'état d'alarme de batterie faible du bloc d'alimentation. Raccorder la sortie auxiliaire de Keyscan à l'entrée du contrôle de sécurité numérique du 15e étage nord. Ne réutiliser le câblage existant que s'il est conforme aux recommandations des fabricants, autrement un nouveau câblage sera requis. | | |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>3.1.3.2 – 15e étage – Nord – Annexe B. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer deux (2) modules d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation HSM2300 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Raccorder trois (3) détecteurs de bris de vitre. • Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel. • Fournir et installer un (1) élément piézoélectrique muni d'une plaque murale. |
| | | <p>3.1.3.3 – 15e étage – Sud – Annexe C. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) module d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation et des relais HSM2204 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre. |
| | | <p>3.1.3.4 – 16e étage – Sud – Annexe D. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) panneau de contrôle HS2128 série Neo de DSC (l'emplacement du panneau de contrôle principal doit être déterminé par l'installateur). • Fournir et installer un (1) communicateur d'alarme Internet TL280RE de DSC et le raccorder aux prises réseaux/téléphoniques de SC ou de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) fournies à côté du panneau pour une programmation à distance : o Réseau fourni par Santé Canada – surveillance de l'alarme principale par le Centre national des opérations de sécurité (CNOS) du réseau de sécurité de SC. o Téléphone fourni par Santé Canada – surveillance d'alarme secondaire par le CNOS de la ligne téléphonique de sécurité de SC. • Fournir et installer un (1) module d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation HSM2300 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir deux (2) transformateurs câblés FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer deux (2) batteries NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre. |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>3.1.3.5 – 17e étage – Sud – Annexe E. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer un (1) module d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation et des relais HSM2204 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre. • Fournir et installer un (1) contact de porte encastré bipolaire bidirectionnel. • Fournir et installer un (1) élément piézoélectrique muni d'une plaque murale. |
| | | <p>3.1.3.6 – 18e étage – Nord – Annexe F. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer deux (2) modules d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation et des relais HSM2300 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Raccorder un (1) détecteur de bris de vitre. |
| | | <p>3.1.3.7 – 18e étage – Sud – Annexe G. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer trois (3) modules d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation et des relais HSM2204 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer deux (2) claviers HS2LCD de DSC – le premier pour la programmation/l'état et le deuxième pour l'état de l'alarme de panique. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Fournir et installer le câblage et neuf (9) alarmes de panique 270R de Honeywell. |
| | | <p>3.1.3.8 – 19e étage – Sud – Annexe H. L'entrepreneur doit : ☒</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir et installer deux (2) modules d'extension HSM2108 de DSC. • Fournir et installer un (1) bloc d'alimentation et des relais HSM2300 de DSC. • Fournir et installer un (1) panneau aveugle 4001C de DSC. • Fournir et installer un (1) clavier HS2LCD de DSC pour la programmation/l'état. • Fournir et installer une alarme anti-sabotage sur le panneau. • Fournir un (1) transformateur câblé FTC 3716 d'ATC-Frost. • Fournir et installer une (1) batterie NP7-12, 12 V, 7 Ah de Yuasa. • Raccorder cinq (5) détecteurs de bris de vitre. |

| | | |
|--|--|--|
| <p>3.1.3.10 – Remarques – Système de détection d'intrusion</p> <ul style="list-style-type: none"> Le système de contrôle de détection d'intrusion actuel devra être enlevé par étapes afin d'installer les commandes du nouveau système et l'équipement connexe. L'entrepreneur doit coordonner les travaux avec SC afin de réduire au minimum la perturbation des systèmes. SC embauchera un électricien d'immeuble de base pour qu'il soit sur place, au besoin, afin de débrancher tous les raccordements fixes aux blocs d'alimentation actuels du système de détection d'intrusion actuel et pour effectuer le raccordement fixe des nouveaux transformateurs. L'entrepreneur doit étiqueter les nouvelles batteries en y inscrivant la date : mois/année. L'entrepreneur doit recycler les anciennes batteries. Tous les dispositifs doivent être supervisés au moyen de résistances d'extrémité de lignes doubles. L'entrepreneur doit emballer proprement l'ancien équipement dans des boîtes, apposer des étiquettes sur les quatre côtés et le dessus des boîtes comprenant une liste de l'équipement qu'elles contiennent et les rendre au chargé de projet de Santé Canada. Une programmation de base du panneau de contrôle Neo et du communicateur TL280 de DSC est requise, y compris l'apprentissage de tous les dispositifs et la programmation des zones pour veiller à ce que l'état de la zone soit adéquat. La Sécurité de Santé Canada doit effectuer la programmation finale du type de zone et des descripteurs de zone au moyen du logiciel DLS5 à partir du réseau de SC ou de l'ASPC. | | |
| <p>3.2 – Environnement technique, opérationnel et organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les panneaux et dispositifs doivent être montés au niveau et solidement fixés à l'immeuble. Les panneaux de contrôle doivent être montés au plus à six pieds mesurés du sol au haut du panneau. Tout le câblage qui entre dans les panneaux de contrôle doit être muni d'une boucle d'égouttement. Tout le câblage doit être dissimulé dans un rail à onglets aux panneaux de contrôle, fournis et installés par l'entrepreneur de sécurité. Tous les éléments doivent être installés d'une manière propre et professionnelle, conforme en tout point avec le présent devis et conformément aux recommandations du fabricant. Tous les documents fournis par le fabricant (installation et fonctionnement) doivent être remis au chargé de projet de Santé Canada au moment des essais d'acceptation. L'équipement doit être installé de façon à respecter ou à dépasser les recommandations du fabricant et les spécifications du présent document. Tous les panneaux et l'équipement doivent être mis à la terre conformément aux recommandations du fabricant. | | |
| <p>3.3 – Méthode et source d'acceptation</p> <ul style="list-style-type: none"> Les soumissions doivent comprendre une ventilation détaillée des coûts des pièces individuelles, de la main-d'œuvre et des autres produits. | | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>3.4 – Rapports à produire • L’entrepreneur doit fournir au chargé de projet de Santé Canada un dossier complet, détaillé et imprimé de son propre rapport d’essai de tous les composants et dispositifs installés avant l’essai de réception. Le rapport des fournisseurs doit comprendre le nom, l’emplacement, la marque et le modèle du point d’accès par carte ou du point d’alarme, le résultat (réussite ou échec) et les commentaires.</p> | | |
| <p>3.5 – Procédures de contrôle de la gestion de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’entrepreneur doit désigner un chef de chantier et doit en communiquer le nom, l’adresse et le numéro de téléphone au chargé de projet de Santé Canada. • Le chef de chantier désigné par l’entrepreneur doit être entièrement responsable des opérations de l’entrepreneur pendant l’exécution des travaux et est autorisé à accepter tout avis, consentement, ordonnance, directive, décision ou autre communication au nom de l’entrepreneur qui peut lui être communiqué au titre du contrat. | | |
| <p>4.2 – Obligations de l’entrepreneur (partie 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’entrepreneur doit fournir au chargé de projet de Santé Canada un dessin annoté indiquant tout changement apporté à l’emplacement des dispositifs afin de mettre à jour les dessins d’après exécution. Il est interdit de faire des copies ou des simulations des dessins annotés. • L’entrepreneur, de même que tout sous-traitant, doit avoir été pleinement formé par le fabricant sur l’installation et les essais de l’équipement à installer. • Tous les travaux doivent être conformes aux règlements municipaux locaux, aux codes provinciaux, aux spécifications de l’Association canadienne de normalisation, à la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>, au <i>Code national du bâtiment</i>, au <i>Code canadien de l’électricité</i> et au <i>Code national de prévention des incendies</i>. En cas de conflit ou de divergence, l’exigence la plus stricte a préséance. • L’entrepreneur doit installer des coupe-feu à tous les passages horizontaux à travers les murs porteurs qu’il crée. • L’entrepreneur doit coopérer, au besoin, avec tout autre entrepreneur présent sur le site dans l’exercice de ses fonctions et obligations. • L’entrepreneur doit veiller à ce que l’équipement de sécurité (bottes, casques de protection, lunettes de sécurité, etc.) soit porté en tout temps, là où cela est nécessaire. • L’entrepreneur doit nettoyer l’aire de travail au fur et à mesure de l’avancement des travaux. Plus précisément, cela doit avoir lieu à la fin de chaque journée de travail et plus souvent si le chargé de projet de Santé Canada l’ordonne. Il faut retirer les débris du site, empiler soigneusement les matériaux destinés à être utilisés et procéder au nettoyage général. Il incombe à l’entrepreneur d’enlever les débris et les déchets d’emballage. | | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>4.2 – Obligations de l’entrepreneur (partie 2)</p> <ul style="list-style-type: none">• Sauf indication contraire, l’entrepreneur utilisera son propre équipement pour l’exécution du présent énoncé de travail.• Pour chaque article d’équipement acheté par l’entrepreneur, ce dernier doit en inscrire le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, l’équipement optionnel, le fournisseur et le prix, et faire parvenir ces renseignements au chargé de projet.• L’entrepreneur doit étiqueter tout l’équipement comme étant la propriété du Canada. | | |
|--|--|--|

H1121-214780/A - Annexe C - Base de paiement (Partie 1)

| N° de l'article | Description | Lieu de livraison | Quantité | Prix Unitaire (\$CAD) | Date de livraison offerte |
|--|--|-------------------|----------|-----------------------|---------------------------|
| 001 | Système de Sécurité (Installation et Programmation) - Installation et programmation du système de sécurité doivent être fournis en conformité aux exigences techniques de l'annexe A - Énoncé des travaux et l'annexe B - Feuille d'évaluation. | Halifax, N-É | Un (1) | \$ _____ | _____ |
| 002 | Système de Sécurité (Équipement) - Équipement pour le système de sécurité doit être fourni en conformité aux exigences techniques de l'annexe A - Énoncé des travaux et l'annexe B - Feuille d'évaluation (section 3.1.6 de l'annexe A). * Liste complète d'équipement à l'annexe C - Base de paiement doit être fourni. Prix totale de la partie 2 sera utilisé dans cette section . | Halifax, N-É | Un (1) | \$ _____ | _____ |
| PRIX TOTAL DE L'OFFRE (sans taxes) = ARTICLE 001 + ARTICLE 002 | | | | | |
| PRIX TOTAL DE L'OFFRE (avec taxes) = (ARTICLE 001 + ARTICLE 002) + 15% taxe | | | | | |

H1121-214780/A - Annexe C - Base of Paiement (Partie 2)

*Liste des pièces (*Les soumissionnaires doivent fournir un prix unitaire pour chaque article)*

| N° de l'article | Description | Quantité | Prix Unitaire (\$CAD) | Prix Étendu (Prix Unitaire x Quantité) |
|-----------------|---|----------|-----------------------|--|
| 001 | Keyscan CA8500; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Neuf (9) | \$ _____ | \$ _____ |
| 002 | Keyscan CA250; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Un (1) | \$ _____ | \$ _____ |
| 003 | Keyscan NETCOM2 modules de communication réseau externe; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Sept (7) | \$ _____ | \$ _____ |
| 004 | Keyscan modules de communication CIM; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Cinq (5) | \$ _____ | \$ _____ |
| 005 | Altronix eFlow6NA8 blocs d'alimentation; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Neuf (9) | \$ _____ | \$ _____ |

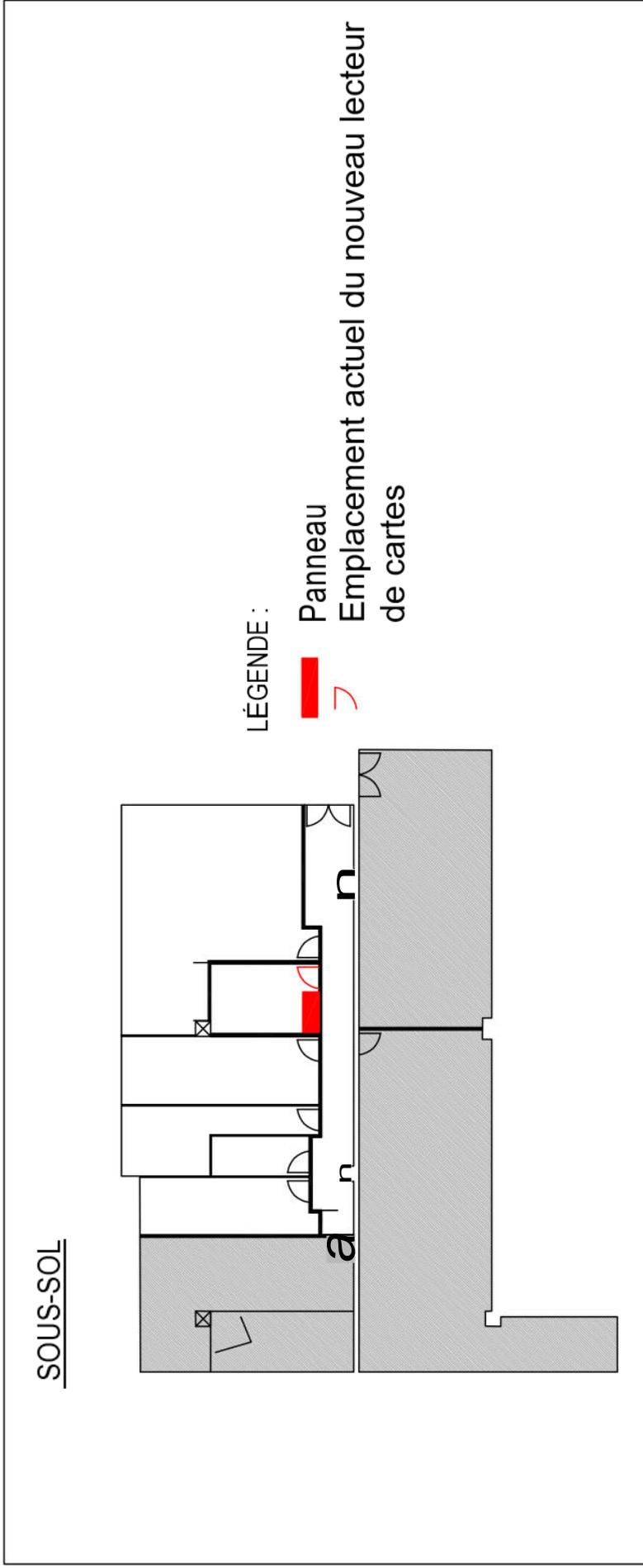
| | | | | |
|-----|--|--------------------|----------|----------|
| 006 | Altronix AL175LXL blocs d'alimentation ; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Un (1) | \$ _____ | \$ _____ |
| 007 | Frost FTC3716 ATC transformateurs câblés; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Trente-six (36) | \$ _____ | \$ _____ |
| 008 | Yuasa NP7-12 batteries 12V – 7AH; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Vingt-huit (28) | \$ _____ | \$ _____ |
| 009 | HID Corporate 1000 cartes d'accès; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Mille (1000) | \$ _____ | \$ _____ |
| 010 | HID Signo 20 lecteurs de cartes; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Quarante-huit (48) | \$ _____ | \$ _____ |
| 011 | HID Signo 40 lecteurs de cartes; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Trois (3) | \$ _____ | \$ _____ |
| 012 | Intelligence IS320W dispositifs de demande de sortie; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Cinq (5) | \$ _____ | \$ _____ |

| | | | | |
|-----|--|------------|----------|----------|
| 013 | Sentrol 1" contacts de porte encastrés bipolaires bidirectionnels ; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Six (6) | \$ _____ | \$ _____ |
| 014 | HES 1006 gâches électriques; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Trois (3) | \$ _____ | \$ _____ |
| 015 | Securitron UNL UnLatch gâches électriques; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Deux (2) | \$ _____ | \$ _____ |
| 016 | HES 2005M3 Smart Pac III régulateurs de courant en ligne; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Cinq (5) | \$ _____ | \$ _____ |
| 017 | CX-12 modules d'interface de porte automatique; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Onze (11) | \$ _____ | \$ _____ |
| 018 | Labco CR624-5 Relais for automatic pour l'intégration de portes automatiques et le déverrouillage à distance; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Douze (12) | \$ _____ | \$ _____ |

| | | | | |
|-----|--|-------------|----------|----------|
| 019 | DSC HS2128 Neo panneau de contrôle; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Un (1) | \$ _____ | \$ _____ |
| 020 | DSC TL280RE communicateur réseau; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Un (1) | \$ _____ | \$ _____ |
| 021 | DSC HSM2108 modules d'expansion; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Quinze (15) | \$ _____ | \$ _____ |
| 022 | DSC HSM2300 modules d'alimentation; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Quatre (4) | \$ _____ | \$ _____ |
| 023 | DSC HSM2204 modules d'alimentation; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Trois (3) | \$ _____ | \$ _____ |
| 024 | DSC HS2LCD claviers; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Huit (8) | \$ _____ | \$ _____ |
| 025 | DSC 4001C panneaux aveugles; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Sept (7) | \$ _____ | \$ _____ |
| 026 | Honeywell 270R alarmes de panique; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Neuf (9) | \$ _____ | \$ _____ |

| | | | | |
|-----|--|----------|----------|----------|
| 027 | Serrures batteuses #544 N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Huit (8) | \$ _____ | \$ _____ |
| 028 | DSC panel tamper; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Huit (8) | \$ _____ | \$ _____ |
| 029 | Piézoélectrique avec plaque murale; Ou l'équivalent: N° de pièce proposé: _____ Fabricant proposé: _____ | Deux (2) | \$ _____ | \$ _____ |

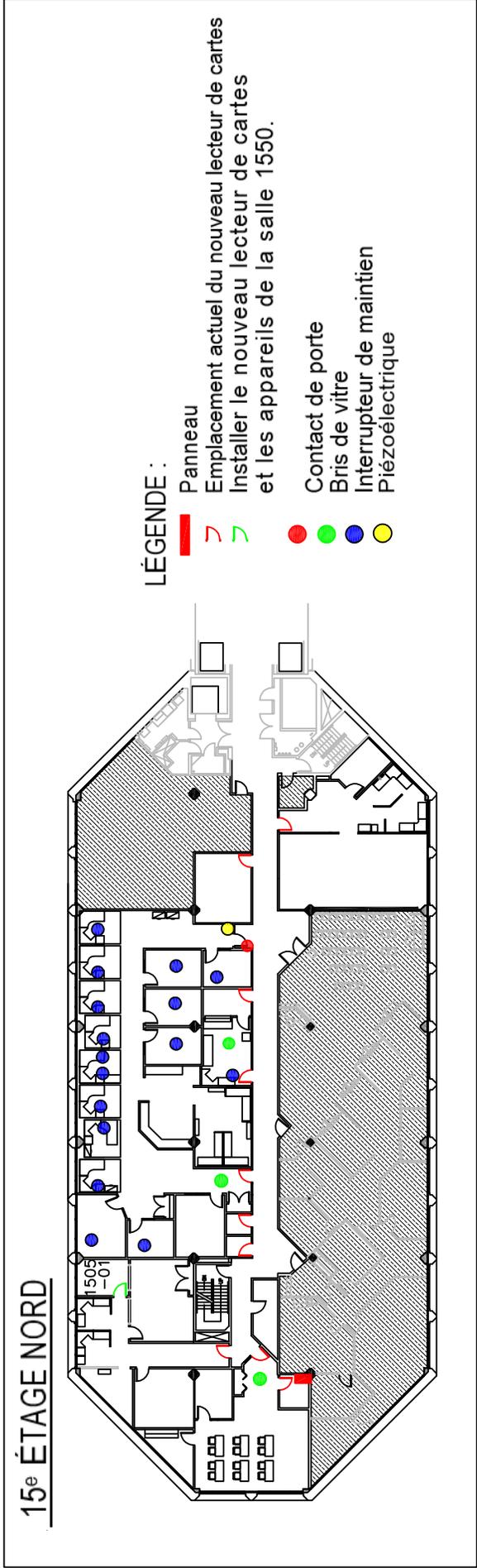
Annexe A



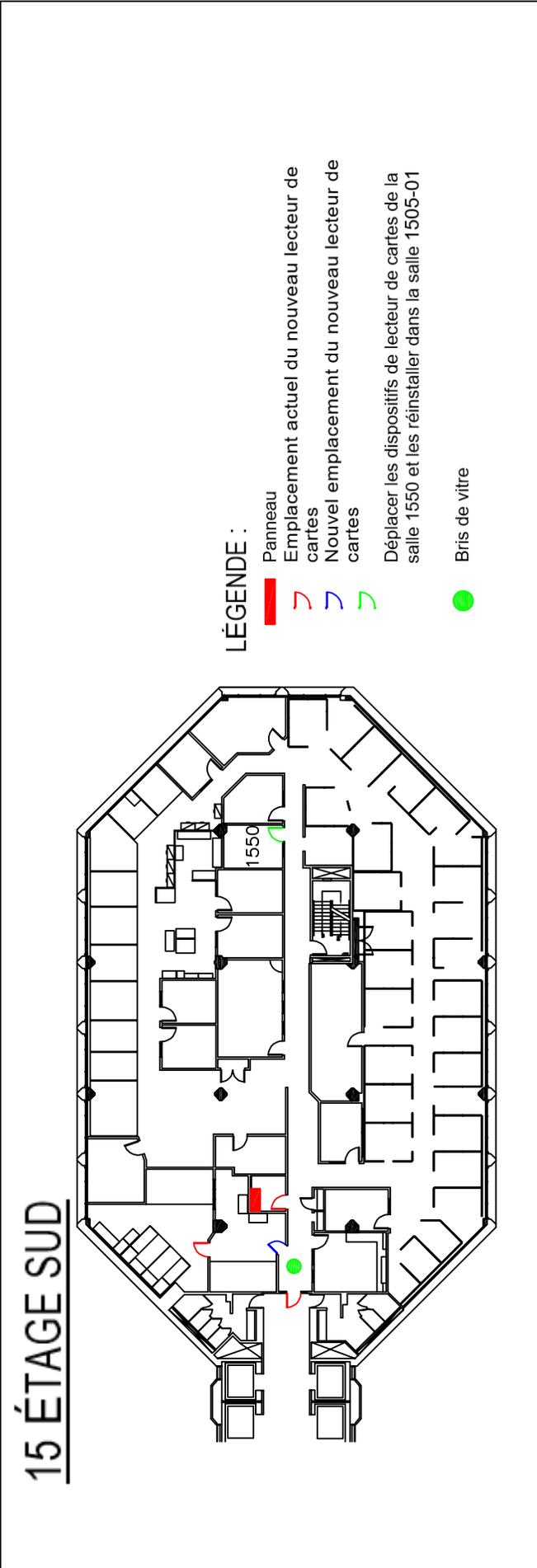
15 octobre 2021

Créé par : Division de la gestion de la sécurité de Santé Canada

Ne pas reproduire ou transmettre ces documents sans l'approbation préalable de la DGS.

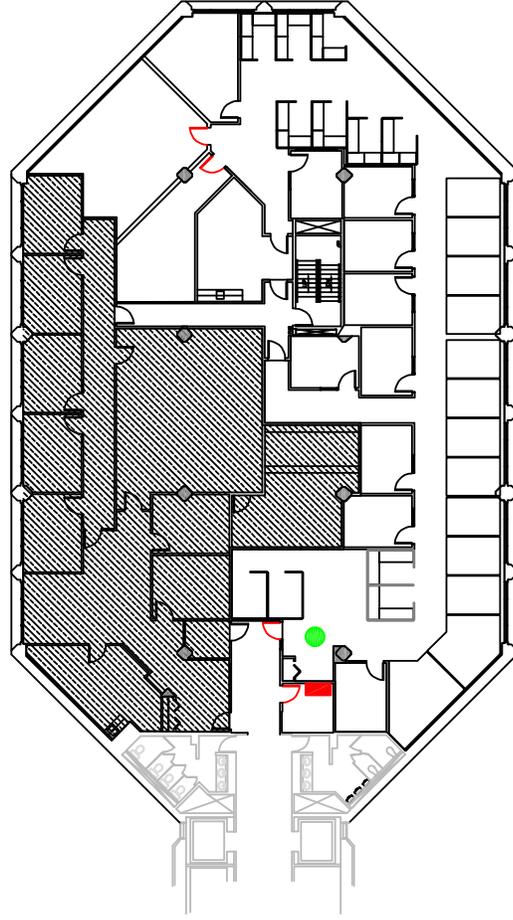


15 octobre 2021
Créé par : Division de la gestion de la sécurité de Santé Canada
Ne pas reproduire ou transmettre ces documents sans l'approbation préalable de la DGS.



Annexe D

16^e ÉTAGE SUD



LÉGENDE :

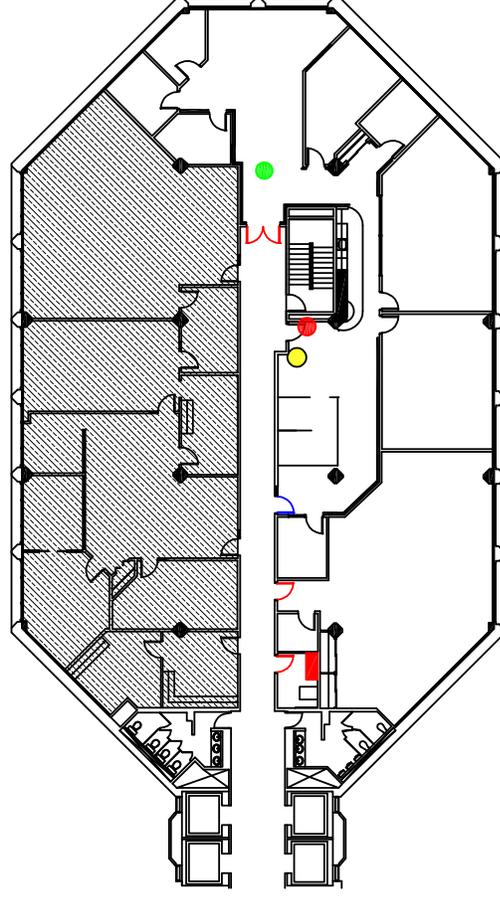
-  Panneau
-  Emplacement actuel du nouveau lecteur de cartes
-  Bris de vitre

15 octobre 2021

Créé par : Division de la gestion de la sécurité de Santé Canada

Ne pas reproduire ou transmettre ces documents sans l'approbation préalable de la DGS.

17^e Étage SUD



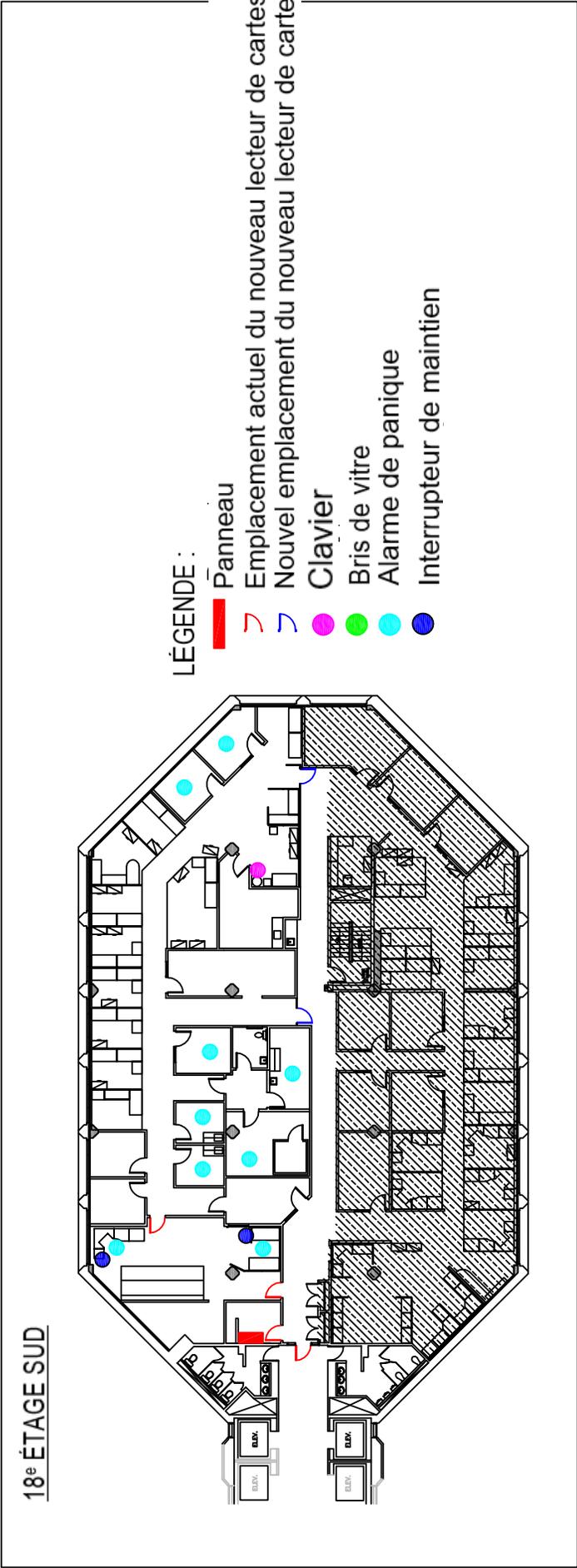
LÉGENDE :

- Panneau
- Emplacement actuel du nouveau lecteur de cartes
- Nouvel emplacement du nouveau lecteur de cartes
- Contact de porte
- Bris de vitre
- Piézoélectrique

15 octobre 2021

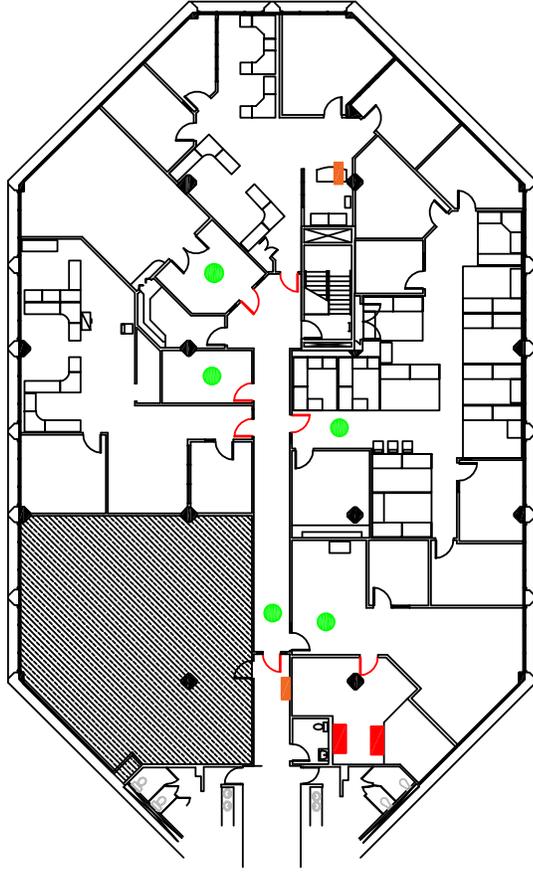
Créé par : Division de la gestion de la sécurité de Santé Canada
Ne pas reproduire ou transmettre ces documents sans l'approbation préalable de la DGS.

Annexe G



15 octobre 2021
Créé par : Division de la gestion de la sécurité de Santé Canada
Ne pas reproduire ou transmettre ces documents sans l'approbation préalable de la DGS.

19^e ÉTAGE SUD



LÉGENDE :

-  Panneau
-  Emplacement actuel du nouveau lecteur de cartes
-  Bris de vitre
-  Interphone

15 octobre 2021

Créé par : Division de la gestion de la sécurité de Santé Canada

Ne pas reproduire ou transmettre ces documents sans l'approbation préalable de la DGS.



| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 20214780 |
| Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED |

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

| | |
|--|--|
| 1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Health Canada | 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CSB-RPSD |
|--|--|

| | |
|--|---|
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance | 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant |
|--|---|

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
Maritime Centre Keyscan Upgrade: to replace existing components (hardware and software) of the security access card reader system, and intrusion components at Regional Office in Halifax, NS (Maritime Centre).

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|
| Canada <input type="checkbox"/> | NATO / OTAN <input type="checkbox"/> | Foreign / Étranger <input type="checkbox"/> |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

| | | |
|---|---|---|
| No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> | All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> | No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> |
| Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> | | |
| Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> | Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> | Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> |
| Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: | Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: | Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: |

7. c) Level of information / Niveau d'information

| | | |
|---|--|---|
| PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> | NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/> | PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> |
| PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> | NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> | PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> |
| PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> | NATO RESTRICTED <input type="checkbox"/> | PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> |
| CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> | NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> | CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> |
| SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> | NATO CONFIDENTIAL <input type="checkbox"/> | SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> |
| TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> | TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> |
| TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> | NATO SECRET <input type="checkbox"/> | TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> |
| | NATO SECRET <input type="checkbox"/> | |
| | COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/> | |
| | COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | |



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : Clearances will be verified.

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Category / Catégorie | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CLASSIFIED / CLASSIFIÉ | | | NATO | | | | COMSEC | | | | | |
|--|---------------------|---|---|-----------------------------|--------|--------------------------|---|---------------------------------------|-------------|--|---------------------|---|---|-----------------------------|--------|--------------------------|
| | A | B | C | CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL | SECRET | TOP SECRET / TRÈS SECRET | NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE | NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL | NATO SECRET | COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL | SECRET | TOP SECRET / TRÈS SECRET |
| | | | | | | | | | | | A | B | C | | | |
| Information / Assets / Renseignements / Biens / Production | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IT Media / Support TI | | | | | | | | | | | | | | | | |
| IT Link / Lien électronique | | | | | | | | | | | | | | | | |

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).